

<p>Date de convocation :  21/07/2022</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--	---

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Démolition de deux propriétés.**

**DCM 20220728-10**

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- DCM n°20201119-19 relative à l'acquisition de la maison Consorts BLACHON cadastrée AL n°342 (585 m<sup>2</sup>) sise au 5 Route du Fraisse pour 30 000 € TTC
- DCM n°20210531-11 relative à l'acquisition de la Maison JARDY – Rue du Château cadastrée AK n°19 pour 85 000 € TTC.

Il précise que la Commune de DUNIERES a consulté pour des travaux de démolitions de ces deux propriétés. Les travaux comportent une tranche ferme (JARDY) et une optionnelle (BLACHON).

Deux entreprises ont remis une offre : SDRTP et MALIA TP DEMOLITIONS.

Les critères étaient : 70/100 pour le prix des prestations et 30/100 pour la valeur technique.

Il en ressort le tableau de classement, après négociations, suivant :

**AR Prefecture**

043-214300873-20220728-DCM20220728\_10-DE  
Reçu le 02/08/2022  
Publié le 02/08/2022

CLASSEMENT	CANDIDAT	MONTANT HT	NOTE PRIX / 70	NOTE TECHNIQUE / 30	NOTE FINALE / 100
1	SDRTP	215 000.00 €	70.00	28.00	98.00
2	MALIA TP DEMOLITIONS	241 181.80 €	62.40	21.00	83.40

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise SDRTP pour un montant total de 215 000 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20220728-DCM20220728\_10-DE  
Reçu le 02/08/2022  
Publié le 02/08/2022